

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

**N : 16/2014**

**Objet : Désignation des représentants du CNAS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

*Date de la convocation : 24 mars 2014      transmise le : 24 mars 2014*  
*Membres élus : 15                                  Présents : 15                                  Exprimés : 15*  
*Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0*

Membres présents : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Christine ESPAGNET, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL, conseillers municipaux.

Membre absent excusé :

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Marianne LAGÜE

\* \* \*

Depuis la loi du 19 février 2007, les collectivités et leurs établissements publics doivent obligatoirement mettre des prestations d'actions sociales à la disposition de leur personnel.

La commune de GRIGNOLS adhère au CNAS - Comité National d'Action Sociale -, association au service des agents de la fonction publique territoriale créée en 1967.

Cette association exerce une influence sur les politiques d'actions sociales, culturelles, et sportives pour améliorer la condition des agents territoriaux en activité, ou à la retraite.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi qu'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Mme Françoise DUPIOL TACH, élu correspondant du CNAS et Mme Christine TAUZIED, agent correspondant du CNAS
- Transmet cette délibération au président du CNAS.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2014.

LE MAIRE  
Jean Pierre BAILLÉ.